MAIRIES DES PAYS DE SAVOIE

mairiesdespaysdesavoie.com

n° 228
Janvier 2019
8 euros

Dossier

Transition énergétique et collectivités : Les enjeux

Queige et Menthonnex -en-Bornes

PARALLÈLE

L'actualité

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

L'intercommunalité plébiscitée

LA VIE DES ÉLUS

Transition énergétique et collectivités : les enjeux

Dans un mouvement général de décentralisation des politiques publiques, d'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie, de montée en puissance des énergies renouvelables, de réduction des consommations énergétiques des bâtiments, les collectivités territoriales se retrouvent au cœur de la politique énergétique. Elles disposent désormais d'une responsabilité pour mener à l'échelle locale les politiques climat-air-énergie et pour les mettre en œuvre.

Chaque collectivité a un rôle qui lui est propre. Elles peuvent : consommer, distribuer, produire de l'énergie ; planifier et aider à l'organisation du territoire ; animer, sensibiliser et mener la concertation des acteurs. Enfin, elles doivent aussi et avant tout se montrer exemplaires dans leurs politiques et sur leur patrimoine bâti. Comment s'y prendre ? De quels leviers disposent-elles ? Avec quels acteurs ?

Ce ne sont pas les objectifs nationaux qui feront la transition énergétique. La réussite de la transition énergétique se fera avec les collectivités locales (Région, Département, syndicats mixtes, intercommunalités, communes), qui sont en première ligne pour adapter les objectifs nationaux au contexte local. Les récentes évolutions législatives (loi de transition énergétique ou de la réforme territoriale : NOTRe, MAPTAM - modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) ont donné de nouvelles compétences et de nouveaux outils aux collectivités locales en matière de politique énergétique, notamment aux intercommunalités. Dans ce contexte, comprendre le rôle et les champs d'action de chacun est essentiel.

Les collectivités locales sont à la fois consommatrices, productrices d'énergie, aménageuses et incitatrices. Ainsi, c'est en agissant sur ces quatre volets qu'elles peuvent engager la transition énergétique à leur échelle, également à travers les politiques d'urbanisme. Ils seront les quatre piliers sur lesquels reposeront leurs stratégies.

Actions multiples

Une fois la stratégie définie, les possibilités d'agir peuvent se déployer à travers quatre champs d'action : les politiques sectorielles, la fiscalité, l'exemplarité, l'animation et la sensibilisation des acteurs. La réussite de la mise en œuvre de la stratégie locale de transition énergétique passe par un programme d'actions adapté qui identifie les priorités en fonction du coût, de la faisabilité et des résultats attendus.

La maîtrise de la demande en énergie peut engager des actions de rénovations et de réhabilitation de l'habitat à travers son PLH (Plan local de l'habitat), les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et le Programme d'intérêt général (PIG), les Plateformes de rénovation énergétique, etc.

Les politiques de déplacement sont également visées, qui engage des actions de diminution de l'usage de la voiture individuelle en encourageant le covoiturage ou l'autopartage et en favorisant le recours aux modes alternatifs (marche, vélo, transports collectifs) à travers son PDU (Plan de déplacement urbain), son schéma directeur vélo, son Plan de mobilité rurale, etc.

Les politiques d'urbanisme peuvent agir sur la densification urbaine, la maîtrise de l'étalement urbain, le choix de localisation à proximité des réseaux de transports collectifs existants ou planifiés, le choix de localisation des projets à proximité des réseaux de chaleurs existants ou planifiés.

Distribution de l'énergie

La collectivité est propriétaire des réseaux de distribution d'énergie sur son territoire. (gaz, chaleur, électricité). Les collectivités ont par ailleurs la possibilité de créer et d'exploiter leur propre réseau de chaleur et de froid. Elles sont également compétentes en matière de création et d'exploitation d'infrastructure de distribution d'énergie pour les véhicules dits *« propres »* (électricité, hybrides, hydrogènes, gaz).

La collectivité peut dans un autre domaine produire de la chaleur renouvelable (solaire thermique, biomasse, géothermie…) pour ses bâtiments, directement ou par un réseau de chaleur dont elle est maître d'ouvrage. La collectivité peut aussi porter un projet de production d'énergies renouvelables (éolien, solaire photovoltaïque, bio-méthanisation…) et faire participer financièrement la population (projet citoyen).

Le patrimoine en question

En moyenne, sur un an, en France, la consommation d'énergie des installations publiques représente de l'ordre de 48 € par an et par habitant pour les bâtiments, l'éclairage public et les véhicules du parc communal. Cette consommation a quasiment doublé en dix ans. À ce titre, la collectivité peut engager un certain nombre d'actions : effectuer un bilan énergétique et technique de tous les bâtiments et équipements significatifs ; permettre une bonne gestion de l'existant avec une sensibilisation des techniciens, des gestionnaires et des utilisateurs (plan de déplacement administration, information du personnel sur les écogestes, etc.) ; engager une stratégie de diminution des consommations dans ses bâtiments (rénovation, isolation thermique, etc.) et dans les déplacements de son personnel (vélos de service, véhicules en autopartage, etc.) ; ou encore intégrer des critères d'efficacité énergétique et environnementale à travers les marchés publics qu'elle engage : renouvellement du parc de véhicules par des véhicules dits *« propres »*, acquisition de matériel de bureau (papier recyclable, imprimante basse consommation, etc.).

Par ailleurs, les opérations d'aménagement portées par la collectivité et les constructions de bâtiments publics peuvent faire figure d'opérations exemplaires pour innover et montrer la voie, par exemple en développant des énergies renouvelables sur son propre bâti.

Enfin, la fiscalité locale peut jouer un rôle important pour inciter les ménages et les entreprises du territoire à adopter des comportements moins consommateurs en énergie : réduction de la taxe foncière pour les plus vertueux (densification, réhabilitation thermique…) ; majoration de la taxe foncière sur les terrains constructibles non bâtis, pour favoriser la densification en zones urbaines et éviter la rétention foncière ; redevance incitative sur la collecte des ordures ménagères, pour encourager le tri à la source ; taxe locale sur la consommation finale d'électricité, pour encourager la réduction de la consommation finale ; stationnement payant dissuasif, en lien avec la politique des déplacements. La collectivité peut aussi intégrer des critères d'efficacité énergétique à travers les nombreux marchés publics qu'elle engage.

À travers la concertation, la collectivité peut faciliter l'acceptabilité de sa politique *« air-énergie-climat »* et des projets qu'elle porte (installations d'énergie renouvelable, rénovation énergétique des bâtiments, politique urbaine, transport…) auprès de l'ensemble des acteurs. L'appui de professionnels de la concertation peut parfois être nécessaire pour *« dé piéger »* certaines craintes, idées reçues, etc.

Un mouvement lancé

D'ores et déjà, où en sont les collectivités en matière de transition énergétique ? À quelles difficultés sont-elles confrontées et sur quels leviers agissent-elles pour mener leurs actions ? Pour répondre à ces questions, le groupe La Poste a souhaité donner la parole à des élus engagés dans des projets de TE (transition énergétique). L'entreprise publique a confié au cabinet de conseil en communication et marketing Equancy, spécialisé dans le digital et l'innovation, la réalisation d'une étude de terrain sur les collectivités territoriales et la transition énergétique.

Objectif : créer le débat et mettre en lumière des bonnes pratiques reproductibles ailleurs. *« Dans un monde de variété, qui existe à travers la diversité des aspirations, des initiatives, des alliances, des partenariats, l'écoute devient fondamentale. Le "monde" des collectivités locales n'échappe pas à cette tendance et c'est pourquoi il faut partir du terrain, collecter les expériences, faire la synthèse des expérimentations pour ensuite être dans la proposition »*, explique Robert Zarader, président d'Equancy & Co.

Cette étude a été réalisée sur la base de 14 entretiens individuels d'élus, réalisés en face-à-face ou par téléphone, d'octobre à novembre 2017. *« Il ne s'agit pas d'un échantillon représentatif de l'ensemble des collectivités françaises. Mais d'un panel qualitatif, présentant la vision d'élus de différentes sensibilités politiques et à la tête de villes de tailles diverses »*, précise Samuel Jequier, sociologue spécialiste de l'opinion et coordinateur de l'étude. Les collectivités interviewées vont ainsi d'Ungersheim, commune de 2 000 habitants dans le Haut-Rhin, à Nantes Métropole, en passant par Beauvais ou Bar-le-Duc.

Des projets très similaires

Premier constat de l'étude : les collectivités lancent toutes à peu près les mêmes types de projets. Parmi ceux revenant le plus souvent : la rénovation énergétique des bâtiments, le développement de réseaux de chaleur, l'optimisation de l'éclairage public (LED et temporisation nocturne) ou encore le passage aux transports à motorisation électrique (bus et flotte de véhicules municipaux).

Point notable : la plupart de ces projets ne sont pas lancés dans une unique perspective de transition énergétique, mais plutôt avec une approche plus large autour du développement durable. L'enjeu social de la TE, qui se traduit notamment par la rénovation de l'habitat social, est ainsi régulièrement mis en avant.

Autre constat : toutes les sensibilités politiques s'accordent sur la nécessité de s'engager dans la transition énergétique. *« Il y a un vrai consensus sur les dangers du réchauffement climatique. C'est sans doute une spécificité française. Les résultats seraient vraisemblablement plus variés dans d'autres pays où les courants climato-sceptiques sont plus représentés, comme aux Etats-Unis »*, estime Samuel Jequier.

Même s'il y a consensus, les élus n'abordent cependant pas la TE avec le même intérêt. Il y a d'un côté les *« militants »*, convaincus par la cause écologique, qui s'engagent dans la TE par principe et dans une perspective globale de changement de notre modèle de société. De l'autre, des élus plus *« pragmatiques »*, qui lancent des projets autour de la TE par nécessité et sans envisager de rupture profonde dans le modèle social.

Tous s'accordent sur le fait qu'il n'y a pas de réel bénéfice électoral autour de la transition énergétique. Mais d'autres avantages sont mis en avant, comme des retombées financières sur le long terme ou simplement une meilleure attractivité du territoire.

Financement et

AGATE, un partenaire naturel

L'Agence Alpine des Territoires accompagne les collectivités pour intégrer la stratégie énergie-climat dans leur planification territoriale. En quoi un PLH peut-il contribuer à réduire la précarité énergétique des ménages ? Comment mesurer les incidences d'un PDU en termes de consommation énergétique et d'émission de gaz à effet de serre ? Comment intégrer efficacement les enjeux de dépendance énergétique et de résilience des territoires dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi) ? Comment utiliser le PCAET (Plan climat air énergie territorial) comme outil de programmation stratégique et levier d'attractivité territoriale ? Autant de questions que peuvent se poser les élus locaux et qui pourront trouver une réponse auprès d'AGATE.

Les lois de transition énergétique, NOTRe ou MAPTAM ont fait évoluer la programmation des actions énergie-climat pour une articulation plus intégrée avec les documents d'urbanisme.

Pour se repérer dans ce paysage institutionnel complexe, et s'outiller face aux défis de la transition énergétique et climatique sur votre territoire, AGATE propose une démarche basée sur trois axes de travail : préciser la trajectoire énergétique et climatique de votre territoire et l'orienter suivant les conditions-cadres locales de la transition et les priorités déjà définies (projet de territoire, PADD, TEPOS, etc.) ; assurer la pleine cohérence entre les documents de planification, grâce à l'évaluation transversale et une méthode unique de priorisation des actions suivant leur efficacité et leur potentiel multi-bénéfices… Et enfin, former ses équipes dans toutes les démarches de planification territoriale, pour une stratégie énergie-climat pleinement opérationnelle et déclinée dans l'ensemble de vos politiques publiques (logement, déplacements, cohésion sociale, etc.).

Pour toute information complémentaire, contactez Evelise PICHERY et Christophe CHAIX, chargés de mission mobilité, urbanisme et transition énergie-climat à AGATE
evelise.pichery@agate-territoires.fr ; christophe.chaix@agate-territoires.fr

motivation des citoyens

Parmi les principales difficultés évoquées par les interviewés figure, sans surprise, le financement de la TE. *« Sans être un frein absolu, les investissements conséquents nécessaires aux projets de transformations énergétiques posent problème à la plupart des élus. Surtout en ces temps de baisse des dotations aux collectivités »*, précise Samuel Jequier.

Mais le frein le plus problématique reste la faible réceptivité des citoyens aux questions de transition énergétique. *« Les élus expriment leur difficulté à motiver leurs administrés. Ils partagent ce sentiment que la majorité des citoyens ne sont pas prêts à changer leurs comportements. Il faut donc beaucoup de conseil et de pédagogie. Et dans tous les cas, l'argument écologique ne suffit pas. Les projets qui remportent l'adhésion intègrent tous un argument économique en faveur des citoyens. Il faut les deux arguments pour que le projet soit bien accueilli »*, souligne le sociologue.

Une certitude émerge, enfin : la transition énergétique se jouera dans les territoires. Les élus locaux ont le sentiment d'être en première ligne pour mener à bien la transition énergétique de la France. *« Si l'Etat donne le cadre juridique et le cap à suivre, les collectivités locales estiment être le véritable moteur de la TE »*, explique Samuel Jequier. Et pour cela, ils souhaitent davantage de cohérence et d'échanges entre les acteurs locaux. *« Les élus veulent connaître ce qui se passe dans les autres collectivités, afin de s'en inspirer et d'avancer au même rythme »*, conclut Samuel Jequier.

Débat local engagé

Les territoires sont bel et bien engagés, dès à présent, dans la réflexion. Une réflexion qui peut être logiquement élargie à la question cruciale de l'emploi. Ainsi, dans le cadre de la table ronde organisée par l'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Énergies Renouvelables), en mai dernier à Chambéry, 150 personnes ont débattu de la question des emplois créés dans le domaine de la transition énergétique et des conditions pour les pérenniser et les développer.

En effet, à l'occasion des 30 ans de ses formations et fort d'un réseau de plus de 1 000 ex-stagiaires travaillant désormais dans la filière énergie et bâtiment durables, l'ASDER a souhaité approfondir la question des emplois créés dans ce secteur, par des témoignages sur l'impact des projets de transition énergétique menés dans les territoires et les dynamiques créées pour les entreprises locales de la filière.

En introduction, Anne Rialhe, présidente de l'ASDER, a précisé que cette rencontre avait été labellisée pour s'inscrire dans le cadre du Débat Public National sur la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), qui avait lieu jusqu'au 30 juin : où en est-on des objectifs de la loi sur la transition énergétique, quelles conditions pour accélérer les dynamiques, etc. Les participants étaient donc invités à remplir les questionnaires qui ont été envoyés à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) présidée par Chantal Jouanno.

La table ronde a rassemblé 9 intervenants qui tous avaient une expérience à partager avec la salle sur cette question.

Un point de vue d'expert, Baptiste Arnaud, de Transitions, a ouvert la table ronde en donnant les résultats de différentes études d'impact de la transition énergétique sur l'emploi : *« Si un million d'euros investi dans le raffinage de pétrole permet de créer environ 2 ETP (équivalent plein-temps), ce chiffre monte à environ 14 ETP si on s'intéresse au solaire photovoltaïque ou à l'éolien et à 16 ETP pour la rénovation énergétique du bâti »*. Donc, des données statistiques plutôt encourageantes.

Volonté durable

Face à cet état des lieux, trois entreprises étaient invitées à réagir sur leur propre expérience.

Du bureau d'étude thermique de Jérôme Chardon, ayant créé Akoe, suite à sa formation ASDER, à l'entreprise d'électricité de 40 salariés Rosaz Energies de Saint-Pierre d'Albigny gérée par Gary Germany, en passant par EDF Energies Nouvelles, représentée par Francis Audigier, ancien stagiaire de l'ASDER lui aussi, les différents points de vue ont pu soulever la difficulté de gérer une PME dans un contexte législatif fluctuant : rien de pire pour ces petites et moyennes entreprises que d'être dans l'incertitude quant aux politiques menées en termes d'énergie renouvelable (dont le photovoltaïque en est hélas l'emblème) mais aussi dans la rénovation énergétique des bâtiments (calage des réglementations, des outils informatiques

professionnels tels BIM – building information modeling -, des aides aux maîtres d'ouvrage etc.).

Quant aux grands groupes, ils subissent aussi la lenteur et la lourdeur administrative liées au montage de projets d'énergie renouvelable tels l'éolien, pourtant porteurs d'emplois depuis la conception des parcs, puis pour leur construction et leur exploitation-maintenance. Néanmoins, malgré ce contexte fluctuant, ces entreprises de la transition énergétique tiennent dans le temps, embauchent et contribuent à la création d'emplois !

Deux élus ont témoigné d'actions menées sur leur territoire. Les participants ont pu constater que l'échelle territoriale importait peu à côté de la volonté politique de faire avancer les choses ! La transition énergétique sera locale ou ne sera pas : Jacques Pallas, maire de Saint-Georges-sur-Arnon (36) le démontre en expliquant comment le développement d'éoliennes sur sa commune a, non seulement développé de l'emploi, mais aussi des ressources financières pour compenser la baisse des dotations de l'état.

Pour Luc Berthoud, Vice-Président Développement Durable Grand Chambéry, *« l'emploi dans le domaine de la transition énergétique repose sur 2 piliers principaux : la rénovation énergétique du bâti d'une part et les énergies renouvelables d'autre part. »* Il a particulièrement loué les plateformes territoriales de rénovation énergétique des bâtiments dont *« l'objectif à terme sur l'agglomération est de rénover 1 000 logements par an, en impulsant 700 emplois sur le département. »*

Synergie

Ensuite une Maison de l'emploi et deux Organismes de formations sont intervenus, pour attester de leur adaptation aux nouveaux marchés liés à la transition énergétique. Que ce soit Françoise Rolland, de la Maison de l'emploi de Lyon, Marina Ferrari, de l'INES (Institut national de l'énergie solaire), basé à Savoie Technolac ou Laure Voron de l'ASDER, on peut résumer leur propos en citant l'une d'entre elles, Mme Rolland : *« On part des compétences attendues par les entreprises, on regarde ce qui existe, on organise les parcours de formation et on fait la promotion des métiers de la transition énergétique »*. Concrètement, pour correspondre à cette attente des entreprises, l'ASDER a mis en place ces dernières années, des formations en alternance, des formations d'artisans ainsi que des formations à distance comme les MOOC. Parmi tout le panel de formations proposées par l'INES, centre de formation national sur le solaire, Marina Ferrari a mentionné la volonté d'impliquer les élus avec des formations construites sur mesure pour eux, que ce soit sur *« le solaire pour accompagner les collectivités dans leurs projets ou sur l'architecture pour intégrer le solaire dans les rénovations en lien avec le CAUE (Conseil architecture, urbanisme et environnement) »*.

Sans oublier de mentionner, comme l'a fait en conclusion Laure Voron, combien l'appui de la Région est important pour tout ce qui concerne la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, car *« là aussi comme pour les entreprises, les organismes de formation ont besoin de lisibilité pour les années à venir pour préparer et construire les parcours de formation les plus adaptés au terrain »*.

Le débat s'est instauré avec la salle qui a rebondi sur la situation de différents acteurs ou domaines d'activité en Savoie, soit en situation difficile ou en développement malgré des résistances réglementaires (éolien chez POMA à Gilly-sur-Isère).

Cette table ronde était poursuivie d'échanges avec d'anciens stagiaires de l'ASDER ayant créé ou participé au développement d'entreprises dans ces domaines.

Des bâtiments à vivre dans les Alpes

Comment améliorer les pratiques et les résultats du bâtiment transalpin performant ? C'est sur ce thème que le CAUE 74 a récemment organisé un colloque à Poisy.
Une manifestation organisée 18 mois après le démarrage du projet européen A2E - Alpes Efficacité Energétique, qui a permis de partager les premiers résultats de la mise en œuvre de ce projet et de proposer des pistes de solutions pour favoriser le débat entre les différents acteurs du bâtiment.
Le projet A2E vise à une meilleure optimisation et maîtrise de l'efficacité énergétique des bâtiments publics de façon à améliorer les nouvelles constructions ou réhabilitations à *« Haute Qualité Energétique »*.
Il est le fruit d'un partenariat franco-italien d'acteurs privés et publics ayant des compétences spécifiques et des expériences complémentaires.
L'idée générale est de partager et de capitaliser les retours d'expériences français et italiens sur des bâtiments publics alpins à basse consommation récemment conçus afin d'en améliorer l'efficience réelle.
Le projet comporte plusieurs objectifs complémentaires : donner une connaissance commune partagée sur les pathologies existantes dans les bâtiments à basse consommation énergétique ; dégager des axes forts de progrès pour l'ensemble des acteurs du bâtiment et proposer des solutions techniques mais aussi organisationnelles innovantes dans le processus de construction ; proposer des formations proactives avec des outils innovants rendant le participant acteur de l'acquisition des connaissances sur le territoire transfrontalier concerné.